

Extrait du SNTRS-CGT

<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article187>

Affaire Geisser :

- VIE DU SYNDICAT - Secteur Chercheurs - Cas individuels -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juillet 2009

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

La Direction du CNRS soutient ceux qui mettent en cause la liberté de recherche !

Vincent Geisser, chercheur au CNRS est victime depuis 5ans d'un harcèlement de la part du fonctionnaire de défense. Ce dernier laisse entendre que l'activité professionnelle de Vincent Geisser pourrait faciliter la pénétration de réseaux islamistes au CNRS mais en fait nous ne connaissons pas vraiment les motifs du fonctionnaire de défense. La procédure engagée en CAP à l'encontre de Vincent Geisser part d'un mail privé, qui a été mis sur un blog par le destinataire, dans lequel V Geisser portait une appréciation peu amène sur les pratiques du fonctionnaire de défense. La CAP a siégé pendant 14 heures, pour ne rien décider, puisque que la plus basse sanction proposée, l'avertissement n'a recueilli que les 5 voix de la Direction, les 5 élus votant contre.

Ce qui est en jeu c'est la liberté de recherche et d'expression. On peut ne pas partager les idées de M Geisser, mais il a absolument le droit dans le cadre de son activité de chercheur d'exprimer les idées qui lui semblent découler de ses travaux de recherche. C'est à la section du comité national de porter un jugement sur la valeur de ses travaux. De même, M Geisser a le droit de dire ce qu'il pense du fonctionnaire de défense dans les termes qu'il veut dans une correspondance privée. Ceci ne relève nullement de la diffamation.

Ce qui est nouveau dans les pratiques de la Direction, c'est qu'elle a essayé devant un dossier aussi vide de faire tenir la CAP sans respecter la parité entre les représentants de l'Administration et ceux du personnel. Elle y fut contrainte par le Ministère sous la pression des syndicats notamment du SNTRS-CGT ! Juridiquement, c'était intenable !

La Direction du CNRS fait allégeance au fonctionnaire de défense qui comme un commissaire politique décide de ce que les chercheurs doivent dire. Ne nous y trompons pas, il ne s'agit nullement d'un dérapage du fonctionnaire de défense, mais d'une normalisation des recherches en sciences humaines et sociales. Le pouvoir politique (ou certaines composantes) ne veut pas que s'expriment des points de vue contraires à sa politique dans des domaines dits sensibles.

Le soutien massif à Vincent Geisser de la part de très nombreux collègues et d'associations montre que le milieu n'est pas disposé à se laisser normaliser.